

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18483 - 72ÈME ANNÉE

Communiqué du Parti communiste réunionnais sur le projet de loi Égalité réelle

L'avenir de La Réunion et de sa jeunesse est engagé pour une génération

Le projet de loi Égalité réelle a été présenté au Conseil des ministres de ce 3 août. Le Parti communiste réunionnais a réagi à cet événement. Voici son communiqué.

Le gouvernement vient d'exposer le projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique. Ce texte de plus de 20 pages sera prochainement présenté au Parlement. D'après ses auteurs, il fixe un cadre pour les 20 prochaines années à La Réunion.

Peu avant le Conseil des ministres, de ce jour, la ministre des Outre-mer et la secrétaire d'État à l'Égalité réelle ont tenu une conférence de presse commune. George Pau-Langevin a annoncé l'ouverture d'une concertation sur Internet chargée de recueillir le plus largement possible les avis des personnes intéressées.

Le PCR estime qu'à ce stade, la méthode est biaisée. En effet, la logique aurait voulu que le texte de loi présenté, soit le résultat d'une large concertation. Tel n'a pas été le cas, car le texte est déjà écrit.

Or, entre le moment où le président de la République a annoncé le projet d'égalité réelle et aujourd'hui, il s'est écoulé 17 mois. C'était plus de temps qu'il n'en fallait pour recueillir - directement - les avis des populations concernées par un texte qui engage leur avenir pour 20 ans. Maintes fois, le PCR a demandé au gouvernement d'organiser la concertation préalable. Malgré cette ca-

rence, le PCR a été le seul parti Réunionnais à présenter publiquement son analyse et sa contribution écrite.

Compte tenu de cette carence et du délai qu'il s'est imposé, le gouvernement s'est condamné à choisir le seul support qui lui reste pour recueillir des « réactions » à son texte : Internet. C'est très réducteur.

Désormais, les parlementaires ne pourront plus organiser l'ignorance de la population. Ils sont rattrapés par l'histoire. A part le Sénateur Paul Vergès, ces élus ont brillé par leur discrétion depuis un an que le sujet est sur le tapis.

Le PCR s'exprimera plus largement dans une Conférence de presse sur les conséquences de la situation politique créée par le texte gouvernemental. L'avenir de La Réunion et de sa jeunesse est engagé pour une génération.

***Fait au Port, ce mercredi 3 août 2016
Le Bureau de presse***

Extrait du compte-rendu du Conseil des ministres

Projet de loi égalité réelle : communiqué du gouvernement

Le projet de loi de programmation sur l'égalité réelle a été présenté hier en Conseil des ministres. Voici le compte-rendu officiel de cette présentation.



George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et Ericka Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle, lors de la conférence de presse qui a suivi le Conseil des ministres.

« Le Premier ministre, la ministre des outre-mer et la secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle ont présenté un projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

Ce projet de loi fait suite au rapport remis par le député Victorin Lurel au Premier ministre le 18 mars 2016 à l'issue d'une très large concertation des élus et des forces économiques et sociales ultramarines.

70 ans après la loi de départementalisation de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane, le projet de loi affirme que la réduction des écarts de développement que connaissent les populations d'outre-mer au sein du peuple français constitue une priorité de la

Nation.

Dans cette optique, le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle comprenant, d'une part, un plan de convergence à 10/20 ans et, d'autre part, une stratégie de convergence à long terme. Il introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins. Une attention particulière est apportée au département de Mayotte.

Les titres Ier et II du projet de loi créent, par territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée

de 10 à 20 ans. Ce plan comprend une stratégie de développement, permettant de fixer un horizon commun à l'ensemble des politiques publiques menées dans les outre-mer conjointement par l'État et les collectivités, ainsi qu'un suivi rigoureux mesurant la contribution de chacune de leurs interventions à la réduction des écarts de développement, dans une logique de solidarité nationale. Chaque collectivité régie par l'article 74 de la Constitution et la Nouvelle-Calédonie se verra proposer par l'État de conclure un plan de convergence.

Le titre III est, pour sa part, consacré à plusieurs dispositions en faveur de la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elles concernent d'abord le département de Mayotte afin de renforcer, de manière significative, les droits dont bénéficient les Français de Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse. Ces mesures permettent, d'une part, d'accélérer la logique de convergence prévue dans le cadre de Mayotte 2025 et, d'autre part, de consolider la mise en place d'un système complet d'assurance vieillesse dans ce département.

Enfin, le titre IV comporte des mesures visant à favoriser l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Il contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère.»

Édito

Enfin, que le débat commence !

Hier, a eu lieu la présentation du texte de loi sur l'Egalité réelle. Au-delà du contenu qui n'est pas nouveau pour ceux qui suivent l'évènement depuis un an, nous avons assisté à une mise en scène médiatique pour répondre à la critique unanime qui montait de partout : l'absence de concertation.

A la fin du Conseil, 3 ministres ont assuré le service après-vente dans des déclarations vidéos et télévisées. Tous les politiques, hommes ou femmes, qui, depuis un an, ont fui le débat sur l'avenir de La Réunion, sont dos au mur.

Désormais, la pression est sur le dos des parlementaires. La population dispose de 2 mois pour donner son avis sur un texte qui ne reviendra plus devant le Conseil des Ministres. Autant dire, c'est un véritable piège qui est tendu aux Députés et Sénateurs qui devront voter le texte gouvernemental, en octobre et en novembre, à quelques mois de la Présidentielle.

Pendant ce temps, nous n'avons aucune information sur les 138 millions promis, en août 2014, par le Président de la République pour sauver et pérenniser la filière canne-sucre. Or, c'est M. Le Fol, Ministre de l'Agriculture, qui a donné le feu vert de la France à l'Europe pour mettre fin au régime des quotas et du prix garanti. Il avait le choix entre 2017 ou 2020, il a choisi 2017. Les planteurs vivent donc, en ce moment, la dernière coupe traditionnelle, sans savoir quel va être le

prix demain. C'est le prix qui conditionne l'enthousiasme à planter ou à abandonner, puis s'inscrire comme nouveau chômeur à Pôle Emploi. Jamais, les agriculteurs se sont trouvés dans une telle situation stressante. Hier, le ministre le Fol parlait d'Egalité réelle. Il est intervenu comme porte-parole du gouvernement, c'était l'occasion de lever une inquiétude. Il n'a rien dit. Pourtant, le gouvernement sait que le sucre est quasiment le seul produit d'exportation. Depuis, 70 ans, d'une balance commerciale équilibrée, nous atteignons, aujourd'hui, 95% d'importation pour seulement, 5% de produits exportés. Alors, comment le gouvernement compte rétablir l'équilibre de la balance commerciale, en 10-20 ans ?

Eh bien, que les débats commencent sur l'avenir de l'économie sucrière d'ici 20 ans !

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le chef de l'église catholique réagit à l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray

Pape François : « Le dieu argent premier terrorisme »

Dans l'avion qui le ramenait de Cracovie, en Pologne, au terme des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), le pape François a exposé devant la presse sa vision de la violence terroriste et des façons de la combattre.

Quelques jours seulement après l'ignoble assassinat du père Jacques Hamel en pleine messe, dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), par des djihadistes se réclamant de Daech, pas le moindre accent de vindicte ou de haine dans les mots du pape, qui rejette toute stigmatisation des musulmans, toute assimilation de l'islam au terrorisme.

« Une chose est vraie : je crois qu'il y a presque toujours dans toutes les religions un petit groupe de fondamentalistes. Nous en avons (...), a-t-il expliqué. Je crois qu'il n'est pas juste d'identifier l'islam

avec la violence, ce n'est pas juste et ce n'est pas vrai. J'ai eu un long dialogue avec le grand imam de l'université de Al Azhar et je sais ce qu'ils pensent. Ils cherchent la paix, la rencontre. » Le pape a évoqué, surtout, le terreau de désespérance sur lequel prospèrent, partout dans le monde, l'intégrisme et la violence : « Il y a des petits groupes fondamentalistes. Et je me demande, c'est une question : combien de jeunes, nous, Européens, avons-nous laissés, vides d'idéal, qui n'ont pas de travail (...) ? Ils vont là-bas et ils s'enrôlent dans les groupes fondamentalistes. »

Une religion, pourtant, est nommé-

ment mise en cause par François : celle du profit à tout prix, qui hisse l'argent au-dessus des êtres humains. « Le terrorisme est aussi... je ne sais pas si je peux le dire car c'est un peu dangereux, mais le terrorisme grandit lorsqu'il n'y a pas d'autre option. Et au centre de l'économie mondiale, il y a le dieu argent, et non la personne, l'homme et la femme, voilà le premier terrorisme. (...) Ceci est un terrorisme de base, contre toute l'humanité. Nous devons y réfléchir. »

(Source : l'Humanité)

Un complexe d'une capacité de 500 lits, bâti sur une superficie de 3,3 hectares

Niger : « le plus grand hôpital » financé par la Chine à l'étranger

Le président nigérien, Issoufou Mahamadou, a procédé, ce mardi au quartier Koira Tégui de Niamey, à la réception de l'hôpital général de référence financé par le gouvernement chinois, a constaté la PANA sur place.

La construction de ce complexe hospitalier, dont le lancement des travaux est intervenu depuis le 1er octobre 2013, vise à assurer l'accès aux soins de santé de qualité à toute la population du Niger et même de la sous-région, mais aussi et surtout à réduire le nombre des évacuations sanitaires qui ont un coût considérable sur le budget de l'Etat nigérien.

Cet hôpital, note-t-on, est un complexe d'une capacité de 500 lits, bâti sur une superficie de 3,3 hectares. Les travaux de construction et d'équipement de cet hôpital ont coûté plus de 45 milliards FCFA sur financement du gouvernement de la République populaire de Chine. Cet

hôpital dispose de toutes les commodités d'un hôpital de 4e niveau de référence. Il est destiné à assurer la prise en charge effective des pathologies rencontrées au Niger et au-delà.

En réceptionnant cet hôpital et après avoir visité plusieurs de ses compartiments, le président Issoufou Mahamadou a confié à la presse « qu'il s'agit d'un outil extrêmement important pour les soins de santé au Niger et même pour l'Afrique de l'Ouest », appelant du coup, la population du Niger à se l'approprier.

Selon l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Niger, M. Shi Hu, cet hôpital constitue le

plus grand hôpital financé à l'étranger par le gouvernement de son pays. Il est le mieux équipé au Niger, voire de toute l'Afrique de l'Ouest.

Le diplomate chinois, après avoir rappelé que la coopération médicale sino-nigérienne date de plusieurs décennies, s'est dit fier que cet hôpital puisse offrir au peuple nigérien des soins médicaux d'une meilleure accessibilité et d'une meilleure qualité. Et dans le but de promouvoir le développement de la cause sanitaire au Niger, M. Shi Hu a souhaité que le Niger et son pays renforcent leur coopération par l'échange d'expériences au travers cet hôpital, qui peut ainsi servir de centre de formation.

C'en est trope !

Paternité de Charles Angrand (2) : la mémoire en lambeaux

Les lettres que Charles Angrand adressa au critique Gustave Kahn (1859-1936), ignorée de la correspondance publiée, au fonds de l'Inha, sont à plus d'un titre éclairantes.

« Mercredi matin.

Je prends, cher Monsieur Kahn, l'occasion de cette lettre de vernissage incluse pour vous faire mes excuses. J'ai pensé mille fois déjà à vous les envoyer. Pour mes bonnes intentions, veuillez m'absoudre. Vous m'aviez très aimablement convié à vos samedis et je vous avais promis de vous y aller serrer la main de temps en temps.

J'aurais été enchanté, enchanté de le faire, mais je n'avais pas réfléchi qu'une chose me retenait ce jour-là – mince il est vrai ; un simple fil à la patte, mais ces sortes de fils quoique ténus n'en sont pas moins bien entravants. Mon cher Kahn, excusez-moi donc.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt et cordiale poignée de main. M Angrand » (© INHA, bibliothèque, Paris).

Les écrits et les œuvres des deux hommes, le critique et l'artiste, témoignent d'une profonde proximité d'esprit. Sont évoqués les samedis poétiques initiés par Kahn et Catulle Mendès dès avril 1897. L'expression litotique autour de laquelle tourne le dernier paragraphe, « avoir un fil à la patte », fait référence à une comédie que Georges Feydeau avait donnée peu de temps auparavant, en 1894. « Le Fil à la patte » mettait en scène un imbroglio sentimental dans lequel un homme jonglait entre une fiancée et une maîtresse. L'expression empruntée de l'argot parisien désigne alors un attachement à caractère sentimental. Un an après la mise en place des Samedis, Angrand exposait « MA MERE », les « Maternités », et les deux nourrissons Antoine endormi et Emmanuel jouant, dans un ensemble stylistique remarquable : les titres étant indiqués sur la représentation même ; les deux bébés figurés sur un plan identique, atablés de semblable façon à égale distance de l'œil de l'artiste et du spectateur

font qu'Antoine et Emmanuel sont des pendants. Compte tenu du soin apporté et du nombre d'œuvres exposées, l'artiste devait y travailler depuis plus d'un an.

Ce n'est donc pas tant une compagnie qui devait entraver Angrand d'un séjour à Paris, ni même la garde de sa mère qui se portait mieux. Le fil, « tenu », était plus « entravant » encore : les jumeaux représentés devaient l'être en effet.

Un passage de la Correspondance concerne explicitement la paternité. L'année 1893, l'artiste est encore à Paris, il félicite son bon ami Maurice Dezerville d'être l'heureux papa d'une petite Jeanne. Angrand aurait pu s'en tenir à une formule de circonstance, il ne le fait pas. Extrait :

« Ah voilà qui va mettre de la variété dans votre existence – un peu de soucis aussi : mais il y a des soucis qu'on aime. La sollicitude devient facilement un culte. Kastner [un ami commun] (...), c'est lui, le premier qui devine les désirs de sa petite et il faut le voir s'employer avec empressement à les satisfaire. Vraiment nous ne savons pas d'avance de quoi nous sommes capables car qui l'eût dit ! Des sentiments nouveaux, à n'en point douter, s'éveillent à un contact, à un appel. Vous allez subir cette loi mon cher. Vous voilà papa (...) vous devez vous sentir autre, plus utile déjà : la paternité donne un sens à l'existence. » Et il ajoute « Jusqu'ici je l'ai tenu en respect ce marasme homicide [du célibat] mais des brèches s'ouvrent je le vois. » Nous savons alors que l'artiste s'est fendu d'un cadeau de mignonnelettes hongroises de feutre blanc.

L'expression du sentiment de la paternité, on en distingue plus tard des traits dans un courrier du 3 juin 1894, ou plus nettement encore dans un courrier daté de 1898, l'année de la réalisation des « Maternités ». Ce document qui fut en possession du neveu ne fut symptomatiquement pas versé à « La Correspondance » : « Je suis tout à fait enclin à penser que tous nos actes esthétiques sont essentiellement causés par l'amour et causent

l'amour » (cf. l'article « Le Secret de Charles Angrand »).

En dépit de la discrétion du peintre, de l'enfouissement et de la dispersion dont la descendance a fait preuve, les crayons Conté « ANTOINE » et « EMMANUEL », bien que déterminants, ne sont pas les seuls éléments. Il faut y ajouter d'autres œuvres et non des moindres : le dessin des « Jumeaux » en illustration de cet article, porté à un catalogue de vente ; le chef d'œuvre « Sur le Seuil (ou La Jatte de lait) », une toile de 40, exposé à la 24e exposition des Indépendants du 20 mars au 2 mai 1908. Brossé par larges touches de couleurs, il représente une mère à la silhouette toute semblable à celle des maternités, tenant un petit enfant tandis qu'un autre du même âge donne du lait à un chat qui lappe. Quant au « Chat » accroché au Salon des Indépendants de 1912, il représente aussi deux jeunes enfants regardant un chat, « un dessin au crayon noir, nous dit la critique de l'époque, enveloppé jusqu'à l'inconsistance ». Rappelons ici que le chat est le symbole réitéré, et constant de l'artiste (analyse dans l'article « Les Autoportraits de Charles Angrand » au Cercle des Études Cauchoises). Ce n'est pas tout. Une des esquisses des maternités (62x47) montre deux nourrissons sur les genoux de leur mère, la tête du second demeurant derrière le profil de son jumeau. L'artiste à la reprise de ce dessin efface par souci de simplicité le second enfant. Un autre dessin, lui signé, avec une ambiguïté sans doute désirée, montre une maternité de profil, avec une rondeur derrière et par-dessus la tête du premier nourrisson qui ne saurait être l'épaule du modèle féminin...

Jean-Baptiste Kiya

Remerciements M. Roland Perruchon.

Oté

Elimine bann barbar dakor ! Mé kosa i fé avèk sak la rouvèr la boit Pandore ?

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi domann éskiz, mé mi konpran pa z'ot lozik ! Si i pé dir nana in n'afèr a konprann avèk bann rouj é si i pé parl dé lojik, kan i koz avèk zot. Pou kosa ? Pars moin la bien lir sak zot la ékri dsi la késtyonn bann z'atanta. Lé vré ké zot i parl de bann téroris, konm in bann dé barbar k'i fo ramenn a la rézon. Dakor ! Mé akoz kan in bann gouvèrnman i pran bann désizyon pou sa, zot l'aprè ral kont ? Pou moin, konm d'abitid zot i koné pa kosa zot vé. Pli pir pétète zot i di blan, mé zot i pans noir. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, étone pa ou si out prop lozik i bote pa moin. Pou kosa ? Pars kan kékshoz i ariv, i fo bien rogard sak nana avan, sak nana dann lo prézan, é sak lé riskab an avoir dan l'avnir. Pou moin, sé konmsa k'i fo ni rézoné é pa konmsi tou d'in kou l'imanité la pèrd la mémoir.

Daesh i égzis é sé in koshmar pou l'imanité dakor ! I fo élimine ali, dakor ! Mé kisa la détrui lo pouvoir dann l'Irak ? Kisa la fébli lo gouvèrnman La Syrie ? Kisa i soutien in gouvèrnman pouri dann l'afghanistan ? Kisa la détrui lo pouvoir Kadafi ? La répons lé dann l'aktyalité. Kisa k'i ansèrv bann jihadis pou trap lo rézilta ké zot i vé ? Pa yèr ! Zordi ankor ! é pétète domin !

Dann bann lézann La Grèce, nana in n'afèr té i apèl la boîte Pandore. Pèrsone i koné pa kosa na la-dan. La di sirtou : « rouv pa boîte-la ! ». Poitan désèrtin la rouvèr é aprésa pi d'moiyin pou zigil la katastrof. Mi espèr sar pa konmsa mé mi pans nou la pankor ariv o-bout bann sirpriz dézagréab. Tok ! Pran sa pou !

Justin

« Poz sink, lèv sis, sa i apran pa dann katéshis » - In kozman po la rout

Rozman i aprann pa sa dann katéshis a moins dann katéshis volèr épi bézèr d'paké. Pou kosa ? Pars ni oi bien sa in téknik pou grosi son ta l'arzan lo pir fason ké nana, an roulann moun dan la farine. Romark, kan i zoué kart lé konmsa galman : ou i fé in miz épi ou i fé sa pou ramas pliské sak ou la pozé. Antansyon, lo zé osi na poin son plas dann katéshis pars lo zé d'arzan la pa in n'afèr la rolizyon katolik i rokomann pou vréman. Mèm prète l'arzan pou ankès lo z'intéré, la pa in n'afèr tro katolik. Mé konm in vyé profésèr té i di : nana la lète, épi nana l'espri. Sak lé défandi par la lète, souvan dé foi, l'espri i pèrmète. Mé mi arète la, pars mi koné pi tro dann ékèl filozofi moin l'aprè mète amoin. Alé ! Mi lès azot kass z'ot koko la dsi. Ni artrouv pli d'van.